

# Enquête auprès des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut, 2021

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le vendredi 27 mai 2022

La fonction publique est l'employeur le plus important au Nunavut. Sur une population âgée de 15 ans et plus d'environ 25 000 habitants que compte le territoire, les secteurs publics territorial et fédéral combinés comptaient environ 7 200 employés en 2021. Environ 6 600 (92 %) employés travaillaient pour le gouvernement du Nunavut (GN) et environ 600 (8 %) travaillaient pour le gouvernement du Canada (GdC) au Nunavut.

Les nouvelles données provenant de l'Enquête auprès des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut (EFGN) de 2021 comprennent des renseignements sur les perceptions des employés à l'égard de leur milieu de travail, leur intérêt envers l'apprentissage, la formation et l'avancement professionnel, ainsi que sur leur situation liée au logement et leurs responsabilités en matière de garde d'enfants. De plus, les employés ont répondu à des questions portant sur des obstacles possibles à l'emploi des Inuits dans la fonction publique au Nunavut.

## La proportion d'Inuits au gouvernement a augmenté entre 2016 et 2021

Les données provenant de l'EFGN permettront aux gouvernements et aux organismes inuits de trouver des moyens d'accroître l'embauche d'employés inuits au sein de la fonction publique de sorte que l'effectif soit représentatif de la population du territoire, comme le stipule l'article 23 de l'Accord du Nunavut. Afin d'être inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut, un résident du territoire doit être Inuk, tel que défini par les traditions et usages inuits, être une personne s'identifiant en tant qu'Inuk, tout en étant associé à une communauté du Nunavut ou en résidant dans la zone d'établissement du Nunavut.

La proportion d'Inuits âgés de 15 ans et plus par rapport à la population totale au Nunavut était d'environ 80 %. Parmi les employés du GN et du GdC au Nunavut, près de 57 % étaient des Inuits en 2021, comparativement à 52 % en 2016. Bien que la population du territoire soit répartie presque également entre les hommes et les femmes, près de 69 % des employés du GN et du GdC en 2021 étaient des femmes.

En 2021, près de la moitié des employés (48 %) étaient âgés de 30 à 49 ans, comparativement à 49 % en 2016. Environ 21 % des employés du GN et du GdC au Nunavut étaient âgés de moins de 30 ans en 2021, comparativement à 23 % en 2016. Selon le Recensement de 2021, l'âge médian au Nunavut était de 25,6 ans.

### Tableau 1

#### Pourcentage d'employés au gouvernement du Nunavut et au gouvernement du Canada au Nunavut, selon le genre de l'employé, 2021

	Femmes	Hommes
Employés inscrits – Accord du Nunavut	76,2	23,6
Employés non inscrits – Accord du Nunavut	59,6	40,4



**Tableau 1**  
**Pourcentage d'employés au gouvernement du Nunavut et au gouvernement du Canada au Nunavut, selon le genre de l'employé, 2021**

	Femmes	Hommes
Total des employés – Gouvernement du Nunavut et Gouvernement du Canada au Nunavut	68,9	30,9

Source(s) : Enquête auprès des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut, 2021 (5226).

### **Parmi les fonctionnaires travaillant au Nunavut, trois sur cinq occupent des postes permanents**

Environ 61 % des fonctionnaires travaillant au Nunavut occupaient un poste permanent ou pour une période indéterminée en 2021. La même proportion a été observée en 2016. Tous les autres employés occupaient un poste non permanent, c'est-à-dire qu'ils étaient des employés saisonniers, contractuels ou occasionnels, ou qu'ils occupaient un emploi pour une période déterminée.

Le GN dépend généralement davantage d'employés temporaires au sein de son effectif, y compris un nombre significatif d'employés supplémentaires et d'enseignants suppléants, comparativement au GdC au Nunavut. En 2021, un peu moins de 78 % des fonctionnaires du GdC au Nunavut occupaient des postes permanents, comparativement à 81 % en 2016. À titre de comparaison, 59 % des employés du GN ont déclaré occuper un poste permanent, soit le même pourcentage qu'en 2016.

Les fonctionnaires inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut étaient davantage susceptibles de déclarer occuper un poste permanent au sein du GN que ceux n'étant pas inscrits, alors que, au sein du GdC, les employés ont déclaré occuper un poste permanent de niveau semblable, qu'ils soient inscrits ou non.

**Tableau 2****Pourcentage d'employés permanents au sein du gouvernement du Nunavut et du gouvernement du Canada au Nunavut, 2021**

	Gouvernement du Nunavut	Gouvernement du Canada au Nunavut	Total (Gouvernement du Nunavut et Gouvernement du Canada au Nunavut)
Employés inscrits – Accord du Nunavut	63,0	77,1	64,0
Employés non inscrits – Accord du Nunavut	54,7	78,3	56,7
Tous les employés permanents	59,4	77,6	60,9

Source(s) : Enquête auprès des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut, 2021 (5226).

## Les employés inuits étaient presque deux fois plus enclins à utiliser une langue inuite au travail

La *Loi sur la protection de la langue inuite* énonce les obligations liées à la langue de travail et à la prestation de services au quotidien pour les résidents du Nunavut au sein des milieux de travail territoriaux, municipaux, fédéraux et du secteur privé. Le territoire du Nunavut compte trois langues officielles : les langues inuites (l'inuktitut et l'inuinaqtun), l'anglais et le français.

Lorsqu'on a demandé aux répondants de l'EFGN quelles étaient, parmi les langues énumérées, celles qu'ils pouvaient parler suffisamment bien pour les utiliser au travail, 42 % ont répondu l'inuktitut en 2021, comparativement à 36 % en 2016. Le pourcentage d'employés ayant répondu l'inuinaqtun est resté constant depuis 2016, se maintenant à 3 %.

Une autre façon d'examiner l'utilisation de la langue est de tenir compte de la maîtrise des langues, soit la capacité de parler, de lire, d'écrire et de comprendre l'inuktitut ou l'inuinaqtun au travail. Dans l'ensemble, 51 % des répondants ont déclaré « maîtriser » ou « parfois maîtriser » soit l'inuktitut et/ou l'inuinaqtun, ainsi que l'anglais et/ou le français.

En 2021, lorsqu'on leur a posé la question, 33 % de tous les fonctionnaires au Nunavut ont déclaré qu'ils utilisaient une langue inuite au travail « parfois » ou « souvent ou toujours », comparativement à 38 % en 2016. Lorsqu'on tient uniquement compte des répondants inuits, cette proportion était plus élevée : 63 % des fonctionnaires inuits ont déclaré utiliser une langue inuite au travail « parfois » ou « souvent ou toujours ».

## Les études et la formation vues comme les meilleures solutions pour augmenter la proportion d'employés inuits dans la fonction publique

L'objectif de l'article 23 de l'Accord du Nunavut est d'augmenter la présence inuite au sein des effectifs gouvernementaux du Nunavut de sorte qu'elle soit représentative de la population du territoire. Lorsqu'on a demandé aux répondants de donner leur avis concernant les meilleures solutions en vue d'augmenter le nombre d'employés inuits dans la fonction publique, les cinq réponses les plus souvent données étaient les suivantes : accroître les possibilités de faire des études ou de suivre une formation préalable à l'emploi (43 %), accroître les possibilités de formation en cours d'emploi (36 %), encourager les jeunes à poursuivre leurs études (35 %), veiller à offrir des logements destinés au personnel (31 %) et améliorer le système d'éducation (21 %).

## Situation du logement

L'accès au logement est considéré comme important pour le recrutement et le maintien en poste des employés. En 2021, environ 33 % des répondants de l'EFGN ont déclaré habiter un logement destiné au personnel, 24 % ont déclaré être propriétaires, 18 % ont déclaré habiter un logement public et 14 % ont déclaré habiter un logement locatif privé. Parmi les répondants inscrits en vertu de l'Accord du Nunavut, environ 22 % ont déclaré habiter un logement destiné au personnel, 28 % ont déclaré être propriétaires, 30 % ont déclaré habiter un logement public et 9 % ont déclaré habiter un logement locatif privé.

Parmi les répondants qui n'habitaient pas dans un logement destiné au personnel au moment de l'enquête, 7 % ont déclaré qu'ils avaient fait une demande en ce sens, tandis que la majorité des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas fait de demande relative à ce type de logement (62 %) ou qu'ils n'y étaient pas admissibles (28 %).

## Responsabilités en matière de garde d'enfants et emploi

Le questionnaire de l'EFGN de 2021 comportait de nouvelles questions sur les responsabilités en matière de garde d'enfants, responsabilités qui pourraient avoir une incidence sur la disponibilité d'une personne pour occuper un emploi. Au total, 39 % des répondants de l'EFGN ont indiqué qu'ils étaient le parent ou le tuteur d'un enfant âgé de moins de 12 ans ou d'un enfant plus âgé ayant besoin d'être surveillé, et 19 % ont déclaré qu'ils s'occupaient des enfants d'une autre personne.

Près du quart des répondants (23 %) ont indiqué qu'ils devaient prendre des congés afin de s'occuper d'un enfant, qu'il s'agisse d'un congé payé (11 %), d'un congé non payé (3 %) ou d'une combinaison des deux (9 %). Alors que 6 % des répondants ont indiqué le manque de services de garde comme obstacle à l'emploi pour les Inuits, un peu plus de 18 % ont mentionné l'assurance de la disponibilité de services de garde d'enfants comme solution permettant d'accroître le nombre de fonctionnaires inuits. De plus, parmi ceux ayant besoin de services de garde d'enfants, 22 % ont indiqué que leurs arrangements actuels à cet égard ne répondaient pas à leurs besoins.

### Note aux lecteurs

*L'Enquête auprès des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut (EFGN) a été menée en ligne auprès de tous les employés du gouvernement du Nunavut (GN) et du gouvernement du Canada (GdC) qui travaillent au Nunavut. L'enquête est menée par Statistique Canada et elle est financée par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et par Emploi et Développement social Canada (EDSC). Le contenu de l'enquête a été élaboré en consultation avec la société Nunavut Tunngavik Inc, le GN, Pilimmaksaivik (Centre fédéral d'excellence pour l'emploi inuit au Nunavut), le GdC et EDSC. La période de collecte de données pour l'EFGN de 2021 a eu lieu entre le 6 avril et le 10 août 2021.*

*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut : L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou Accord de Nunavut, est un accord qui a été conclu le 25 mai 1993 par la Nunavut Tunngavik Incorporated, le GdC et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les modalités de l'inscription sont définies à l'article 35 de cet accord. L'un des objectifs de cet accord, défini à l'article 23, est l'engagement de recruter et de maintenir en poste un plus grand nombre d'Inuits dans la fonction publique, en offrant de la formation ou une autre forme de soutien. Afin d'aider le GdC à mieux respecter ses obligations en vertu de l'article 23, on a demandé à Statistique Canada de mener l'EFGN, dans le cadre de laquelle les fonctionnaires actuels du GN et du GdC travaillant au Nunavut doivent remplir un questionnaire électronique. L'EFGN de 2021 représente le deuxième cycle de l'enquête.*

*Langue inuite : Ce terme renvoie aux résultats qui combinent l'inuktitut et l'inuinnaqtun, ou Inuktitut.*

*Maîtrise linguistique : Correspond à un niveau catégorisé de maîtrise fondée sur quatre questions concernant la capacité perçue des répondants d'utiliser l'inuktitut ou l'inuinnaqtun au travail (p. ex. parler, lire, écrire et comprendre). On a également demandé aux répondants s'ils souhaitaient apprendre ou améliorer leur maîtrise de ces langues.*

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5226.

L'Enquête auprès des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut (EFGN) permet de recueillir des données auprès des employés du gouvernement concernant leurs expériences en milieu de travail, ainsi que leur intérêt au chapitre de l'apprentissage, de la formation et de l'avancement professionnel.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).